

2026EFS_BFCT650

Etablissement Français du Sang
8 rue du Docteur Jean-François Xavier Girod
25020 Besançon Cedex

**PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS DE TRAVAUX
STRATEGIQUES A MENER EN 2026 SUR L'EFS BOURGOGNE FRANCHE-
COMTE**

Procédure adaptée

(Article L.2123-1 1° du code de la commande publique et
Articles R.2123-1 1° et R.2123-4 à R.2123-6 du code de la commande publique)

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

MAITRISE D'OEUVRE

1. Objet du marché

Le présent marché est un marché public de maîtrise d'œuvre relatif aux opérations mentionnées dans l'allotissement ci-dessous (article 3.2 du présent document) et ayant pour objet la réalisation des missions définies à l'article 3.8 du présent document.

L'ouvrage de bâtiment sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie de « Réhabilitation / Réutilisation ».

Le besoin est détaillé dans le programme technique et fonctionnel.

2. Contenu de la mission

La mission comprend des éléments de mission de base et des éléments de mission complémentaires.

Par dérogation aux missions de base classiques, les parties conviennent que le Maître d'Œuvre (MOE) exercera une mission allégée structurée comme suit :

Missions de base :

DIAG	Diagnostic
AVP	Avant-Projet Unique
DCE	Dossier de consultation des entreprises
ACT	Assistance à la passation des contrats de travaux
VISA / DET	Visa des documents des entrepreneurs et Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (dont DOE)

Missions complémentaires et obligatoires :

OPC	Ordonnancement, la coordination et le pilotage
-----	--

3. Missions de base

Les éléments de mission présentés ci-dessous sont allégés et simplifiés mais correspondent à la définition du Livre IV de la deuxième partie du code de la commande publique « Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée » précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par les maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé, notamment aux articles L. 2431-1, L. 2431-2 et L. 2431-3.

3.1 DIAG

- Diagnostic des installations existantes
- Analyse des besoins process

3.2 Phase Études : Avant-Projet Unique (AVP) et Dossier de Consultation (DCE)

Au lieu des phases successives (APS/APD/PRO), le MOE établit un dossier de conception unique comprenant :

- Les plans techniques nécessaires à la compréhension de l'ouvrage (schémas structurels, synoptiques, etc).
- Un descriptif précis des travaux avec rédaction des pièces de consultation (CCTP) et un cadre de décomposition des prix (DPGF).
- L'estimation globale et définitive du coût des travaux.

Ces 2 phases sont distinctes l'une de l'autre font l'objet de rendus et de validations intermédiaires.

3.3 Phase Passation des Marchés : Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)

Le MOE assiste le Maître d'Ouvrage pour :

- L'analyse des offres techniques et financières des entreprises.
- La vérification des qualifications et des assurances des candidats.
- La mise au point technique et financière avant signature des marchés.

3.4 Phase Exécution : VISA et Direction de l'Exécution des Travaux (DET)

Le MOE assure le suivi technique :

- VISA : Examen de conformité des plans d'exécution fournis par les entreprises.
- DET : Direction des réunions de chantier (fréquence : à définir par le MOA selon la criticité et l'avancement du projet, à proposer par le MOE dans son offre) et rédaction des comptes-rendus ;
- Vérification des demandes de paiement (situations de travaux).

3.5 Phase Réception : Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

- Le MOE organise la réception des travaux, rédige les procès-verbaux et assure le suivi de la levée des éventuelles réserves jusqu'au parfait achèvement.
- Organisation des essais et mises en service
- Assistance aux opérations de réception
- Vérification des performances
- Suivi de la levée des réserves

4. Missions complémentaires obligatoires

La mission OPC a pour objet d'assurer la cohérence temporelle des interventions de l'ensemble des entreprises et de garantir le respect du délai global du chantier.

- Établissement du calendrier détaillé d'exécution (planning chemin de fer ou Gantt) par corps d'état.
- Définition de l'enchaînement des tâches et des chemins critiques pour anticiper les blocages.
- Analyse des besoins en ressources des entreprises pour valider la faisabilité du planning.
- Suivi hebdomadaire de l'avancement réel par rapport au planning prévisionnel.
- Mise en place de mesures correctives immédiates en cas de dérive (recrutement d'équipes supplémentaires, décalage de phases).
- Gestion des livraisons et des accès au chantier pour éviter les encombrements.
- Organisation et animation des réunions spécifiques de coordination (distinctes des réunions de chantier techniques).
- Gestion des interfaces entre les différents lots (ex: s'assurer que l'électricien passe avant que le plaquiste ne ferme les cloisons).
- Diffusion d'un compte-rendu de coordination synthétique axé sur les échéances à 15 jours.

5. Planning prévisionnel

Un planning prévisionnel a été établi par le maître d'ouvrage. Ce planning fait état des jalons à prendre en compte pour la réalisation des travaux (phasage selon contraintes des processus internes).

Date limite de réception des travaux attendue et obligatoire :

- Lot n°1 : Avril 2027
- Lot n°2 : Novembre 2026
- Lot n°3 : pas de date limite imposée
- Lot n°4 : Novembre 2026

Le MOE devra proposer un planning d'exécution prenant en compte ses jalons.

6. Livrables attendus

- Rapports de diagnostic
- Notes de calcul
- Plans et schémas
- Estimations financières
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- Notices d'exploitation et de maintenance

7. Critères de réussite du projet

- Respect des performances process
- Respect des délais et du budget
- Continuité d'exploitation assurée
- Conformité réglementaire
- Satisfaction des utilisateurs et exploitants

8. Annexes

Annexes techniques spécifiques à chaque lot :

Lot n°1 :

- Plan Zone labo PSL
- Plan Zone autres labos

Lot n°2 :

- Plan Chambres froides
- Plan Emplacement groupe projet

Lot n°3 :

- Cartographie éléments terminaux à remplacer
- Plan GTB EFS BFC

Lot n°4 :

- Synoptique réseaux chambres froides
- Plan implantation CF RDC haut
- Plan implantation CF RDC bas